

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 17 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 09 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

Date de convocation : 09/09/2020	Présents : M. Philippe CHARTIER, Maire, Mmes, Fanny GISSELERE, Patricia JINJOLET, Charlotte LETOURNEUR, Sabrina RICHARD
Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 21/09/2020	MM : Frédéric DESSEAUX, Arnaud JUGLET, Hubert LECUREUR, David PAYSAN, Loïc VILLAINÉ, Rémy YVON.
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Procuration(s) : 04	Absent(es) excusé(es) : Sandrine CINTRAT a donné procuration à Patricia JINJOLET, Alexis FAGOT a donné procuration à Philippe CHARTIER, Gilles MURAIL a donné procuration à David PAYSAN, Jérôme PAINEAU a donné procuration à Fanny GISSELERE.
	Secrétaire de séance nommé(e) : Sabrina RICHARD Secrétaire administrative : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

Le compte rendu de la réunion de conseil du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 2020-49/Convention de relance-conseil départemental (projet transmis au cm le
- 2020-50/Communauté de Communes : désignation d'un délégué titulaire et suppléant au titre de la CLECT
- 2020-51/Salle intergénérationnelle : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre suite à évolution du projet.
- 2020-52/Rapport annuel du délégataire assainissement collectif 2019- (rapport transmis au cm le
- 2020-53/ Travaux au hangar communal
- 2020-54/Renouvellement convention « Association de la Pêche »
- 2020-55/Jour de réunion du conseil municipal
- 2020-56/Décisions modificatives
- 2020-57/Réflexions sur l'organisation du 11 novembre
- Questions diverses

Délibération 2020-49	CONVENTION DE RELANCE TERRITORIALE 2020-2022 DU DEPARTEMENT
-------------------------	--

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport du maire

a été INFORME que le Département de la Sarthe a avisé les collectivités par courrier du 7 juillet 2020, de la mise en place d'un fonds territorial de relance doté de 12 millions d'euros afin de soutenir les collectivités dans le financement des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité et en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

- **PREND ACTE** que le département propose d'attribuer **12 762€** au titre de la convention de relance pour les années 2020-2022.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de solliciter le Département de la Sarthe pour l'octroi sur le projet de la construction d'une salle intergénérationnelle associative à hauteur de **12 762€**.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

- **ARRETE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des <u>travaux</u> : dernière estimation du 11/07/2020 : 604 150€ HT	MONTANT	%	AIDE ACCORDEE OU EN COURS OU REALISEE
REGION PAYS DE LA LOIRE	75 000€	12.42	ARRÊTE
ETAT DSIL	214 800€	35.55	ARRETE
UNION EUROPOENNE /PAYS D ALENCON	39 000€	6.45	EN COURS
DEPARTEMENT PLAN DE RELANCE	12 762€	2.11	EN COURS
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES ESIMEES	351 562€	56.54	
AUTOFINANCEMENT PAR EMPRUNT	252 588€	43.46	

- Les recettes d'investissement en résultant, soit 12 762€, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 13, compte 1323.

Délibération 2020-50	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
--------------------------------	---

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique,
Vu la délibération n° 2020/093 du 3 septembre 2020 du conseil communautaire créant la CLECT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal NOMME, parmi ses membres, à l'unanimité,

- Monsieur CHARTIER Philippe en tant que titulaire,
- Monsieur YVON Rémy en tant que suppléant, en cas d'empêchement du titulaire,

pour siéger à la CLECT de la communauté de communes Maine Saosnois.

.....

MM. Philippe CHARTIER et Rémy YVON ont été proposé au titre de la commission intercommunale des impôts au sein de la CDC.

Délibération 2020-51	SALLE INTERGENERATIONNELLE ET ASSOCIATIVE / AVENANT M.O ET ESTIMATION CORRESPONDANT AU DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
--------------------------------	---

Après exposé du maire (nouvelle estimation, bilan subvention, emprunt, ...) et ,

Compte tenu des modifications apportées au projet : levé topographique, alignement, élargissement de la salle, toiture terrasse, prise en compte du rapport de l'étude géotechnique, matériau des façades, panneau rayonnant, menuiseries plus hautes...le cabinet MP a recalculé l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, correspondant au permis de construire déposé le 12 aout 2020 (5 mois d'instruction maxi) Cette estimation s'élève désormais à 604 150€ H.T (537 000€ avant modifications) , reprise de la façade de la mairie comprise pour un montant de 23 000€ (enduit anti mousse, reprise de fissures enduit à la chaux)

A ces travaux s'ajoute les frais divers réévalués pour 73 029.67€ H.T (architecte, mo, bureau d'études techniques lot 11, géomètre, repérage amiante plomb, bureau de contrôle, Étude géotechnique ; coordinateur de sécurité et de protection de la santé,...)

Les modifications apportées depuis le début du projet font l'objet d'un avenant avec le cabinet MP.

Pour mémoire le taux de rémunération était de 9% pour un montant initial de travaux de 300 000€ HT soit 27 000€ + 7100€ (bureau d'études technique en fluides)

La nouvelle rémunération évolue en fonction de l'enveloppe de travaux estimés, avec un taux maintenu à 9% pour un montant de travaux de 604 150€, soit 54 373.50€.

L'estimation globale (travaux + frais divers) avant ouvertures des plis s'élève à 677 176.16€ H.T

Cette estimation ne tient pas compte de(s) :

	Evaluation TTC	DEVIS ht	Devis TT
Travaux sur voirie et trottoirs rue des chanvriers	10 000,00 €		
Espaces Verts	3 000,00 €		
Équipement d'une cuisine professionnelle	18 000,00 €	22959	27570
Mur anti bruit pour le voisinage, les solutions émises n'étant pas satisfaisantes et un aménagement paysager pourrait suffire.	/		
Meubles et mobilier -tapis -etc	15 000,00 €		
Enseignes et signalétiques extérieures	2 000,00 €		
Équipement de sonorisation (réglage passé une certaine heure)	1 000,00 €		
Assurance dommages ouvrages / apave	15 000,00 €		
Taxe d'aménagement et archéologiques liées au permis de construire	2 300,00 €		
Repérage de l'amiante et du plomb avant travaux, des locaux de la mairie et de la salle associative	4 000,00 €		
Extincteurs (environ xxxx)	3 000,00 €		
-.....	73 300,00 €		

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

-ADOPTE l'estimation présentée

-AUTORISE le maire à signer l'avenant avec le cabinet MP et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2020-52	RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019
--------------------------------	--

M. Matthieu TRUCHET, représentant VEOLIA, invité et excusé, est remplacé par Gilles CORBINEAU, responsable équipe usine.

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport, transmis par mail au conseil municipal le 09 septembre 2020 et présenté par Monsieur CORBINEAU, représentant la société VEOLIA compagnie Fermière du service des eaux, est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019.

- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

L'essentiel de l'année 2019

512 habitants desservis - 265 abonnés (2018 : 509/264)

Assiette de redevance : 16 046 m³ (2018 : 15 177m³) (volume arrivant 38 092m³)

Prix du service : 2.20€ le m³ (2018 : 2.18€)

Réseaux curés à la demande : 14 rue du Tertre

(page 56)-Le fermier s'est engagé contractuellement à réaliser des travaux tels la télégestion du PR des Ouches et le doublement du refoulement (2018). L'installation d'une sonde ijinus pour recherche d'eaux claires parasites, et la réalisation d'un diagnostic des sulfures par la pose de témoins de corrosions (2017),

Solde de la dotation annuelle actualisée : 7 809.31€ (2018 : 5 121€) : En 2019 : renouvellement de l'armoire électrique rue du Vairais et résolution de problèmes sur canalisation de refoulement.

Les allées de la station ne sont pas désherbées régulièrement. Ce problème doit être statué.

La liste des habitants raccordés est sollicitée auprès de Véolia afin de résoudre le problème des rejets sur le magasin, chemin des vignes.

Le rapport 2020 apportera plus de lisibilité et de résultats attendus compte tenu du fonctionnement de la nouvelle station sur une année complète.

2020-53
Délibération -

TRAVAUX SUR HANGAR COMMUNAL

Le comité des fêtes a sollicité un local de rangement indépendant fermé au sein du hangar communal. La commission bâtiment s'est réunie le 08 septembre dernier et a donné un avis favorable au projet présenté : créer une pièce fermée dans le local avec séparation par une cloison, un plancher, et un accès extérieur. Une porte sera installée entre l'atelier et le local communal en cas de manutentions nécessaires par les agents. Le projet prévoit également l'électricité et un point d'eau.

Les travaux estimés à 2 000€ et financés par la commune seront réalisés par des bénévoles et membres du Comité des Fêtes.

Le comité des fêtes prévoit un règlement pour la location du matériel.

Le conseil, à l'unanimité,

-APPROUVE les travaux à réaliser

-APPROUVE les écritures comptables d'un montant de 2 000€ au compte 2313

Une observation a été faite concernant la possibilité de répondre à une demande similaire par d'autres associations.

Réponse : Les autres associations disposent de peu de matériel, et, c'est le matériel du Comité des Fêtes qui est souvent mis à disposition pour ces autres associations,

2020-54 Délibération -	ASSOCIATION PECHE REMYMONTAISE - RENOUELEMENT CONVENTION-
---------------------------	--

La convention d'utilisation du plan d'eau communal avec l'association « la Pêche Rémymontaise » a été conclue pour une durée de 10 ans à compter du **10 septembre 2010**, renouvelable (article 3)

Le conseil après lecture et modifications des articles de la convention 2-3 et 11 annexés,

Après en avoir délibéré

-AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2020- 55	JOUR DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
--------------------------	---

A la demande de deux conseillers municipaux, le conseil est invité à statuer sur le changement de jour des réunions de conseil. La demande consiste à changer le jour du jeudi pour un autre jour, sauf le lundi, donc soit le mardi soit le mercredi.

Le vendredi et le lundi étant essentiellement réservés aux réunions d'autres organismes et, les réunions de conseil représentant en moyenne 08 à 10 séances par an, hors commissions,

Le conseil, après vote à bulletins secrets, DECIDE par 12 voix pour le jeudi, 2 voix pour le mardi, et 1 blanc de maintenir le jour de réunion au jeudi.

Le conseil est également invité à fixer l'heure des réunions. A l'unanimité, l'heure est fixée à 20 h

Délibération 2020- 56	DECISIONS MODIFICATIVES N°05				
DM 5 -2020		Investissement		Fonctionnement	
		dépenses	Recettes	dépenses	Recettes
montant arrondi					
C/2313	PEINTURE ECOLES	200,00 €			
C/2313	FOURNITURES TRAVAUX HANGAR	2 000,00 €			
c/678				-2 200,00 €	
C/021				2 200,00 €	0,00 €
c/023			2 200,00 €		
		2 200,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €

Délibération 2020- 57	CEREMONIE ET REPAS DE LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020
--------------------------	---

Considérant la crise sanitaire actuelle, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de réduire l'organisation du 11 novembre 2020 à la commémoration au Monument aux morts selon les mesures gouvernementales à respecter.

Il n'y aura donc pas de vin d'honneur ni de repas cette année pour les personnes de plus de 70 ans.

QUESTIONS DIVERSES

LOGEMENTS LOCATIFS

Lors de la commission du 30 juillet 2020, David PAYSAN a été nommé vice-président de la commission.

Les logements de Montgrignon et allée du tramway ont été attribués.

L'état des lieux n'ayant pu avoir lieu avec le précédent locataire, suite à divers problèmes, le logement n'a pas été nettoyé et son état ne permet pas de le relouer. Les agents communaux ont dû intervenir pour enlever les débris laissés sur place, extérieurs et intérieurs. Il a également été fait appel à Essaimage pour le nettoyage du logement pour un montant de 412.83€. Les peintures et matériaux seront pris en charge par la commune et l'exécution des travaux par les occupants. Un store et les barillets ont tous été changés suite à détériorations. Le loyer reprendra à compter du 1^{er} novembre 2020.

Expulsion locative

Une expulsion locative a eu lieu le 04 septembre suite à des impayés et non occupation du locataire sur une longue période. Compte tenu de la procédure et de la présence de meubles et déchets divers dans le garage, il a été décidé de neutraliser le logement pour un délai de 2 mois afin de laisser, conformément à la législation, la possibilité à l'ancien locataire de les récupérer.

L'autre solution beaucoup plus coûteuse que la perte de quelques loyers consistait à déménager et déposer les « meubles » restants dans un garde meuble avec procès-verbal, etc...

ECOLES

Effectifs de la rentrée : 141 élèves

Liste des travaux réalisés dans les écoles cet été :

- Travaux de peinture et sols par l'entreprise GISSELERE.
- Réinstallation des éléments après travaux de peinture -Fixation radiateurs, tableaux liège -Taille des haies, nettoyage des cours extérieures -Réaménagement des 3 classes (mobilier), retrait du mobilier conformément au protocole COVID. Ces travaux ont été réalisés par les agents techniques communaux, le 1^{er} adjoint et le maire
- 1 classe a été fermée une semaine suite à un cas Covid signalé par l'ARS (du 14/09 au 18/09) et l'éducation nationale a placé deux remplaçantes.

SIDPEP : les comptes rendus sont transmis au conseil municipal.

CR du 22 juillet 2020 : élection du président M J. LAMBERT et deux vice-président R POISSON et G. EVRARD, choix du nombre et élection des vices président, vote des indemnités, membres du bureau, délégation au président et au bureau, choix du délégataire pour affermage.

CR du 01 septembre 2020: Élection des membres de la CAO, de la commission de délégation du service public, membres au comité du SMPEP, mandats spéciaux au président et 1^{er} vice-président, délégation au président pour gérer les convention d'occupation, vote du CDG et indemnités au receveur, convention pour les aménageurs privés et publics, modification du prix de vente en gros à Pervençères, DM, règlement intérieur, renouvellements de réseaux dont Mongrignon sur la commune (estimation 10 000€), créations de postes de dessinateur, ingénieur.

Des problèmes de pressions d'eau sont toujours présentes secteur de Montgrignon et sont les conséquences de réparations provisoires en cours.

SIAPEP Perche Sud : les comptes rendus sont transmis au conseil municipal

CR 23 juillet 2020 : Elections du président M. A. LOISEAU et 3 vices président B. MICHEL, A. EL KHALEDI, M. HEROIN, membres du bureau dont Philippe CHARTIER, délégué au SDE. Des problèmes de facturation sont intervenus mais vont être régularisés. La mise en place de la régie et la gestion en cours posent problèmes à étudier.

CR 01 septembre 2020 : indemnités des élus, commission d'appel d'offres, demande annulation d'une partie des titres non recouverts et effacement de dettes, lancement de travaux sur Origny le Roux, convention avec une entreprise intérimaire pour engager un fontainier, délégués CNAS.

STATION EPURATION

La clôture de la station, implantée à 0.50 cm des bornes, a été endommagée (constat 01/09/2020). L'exploitant contacté le 02 septembre a déclaré prendre la réparation à sa charge.

HAIE BOIS BEZARD

A la demande d'un riverain, et après constat de la propriété communale et avis favorable de la commission voirie, 4 m de haie chemin de Bois Bézard ont été autorisés à l'arrachage, sans autre modification de la voie.

VOIRIE

- Travaux programme 2020 : 28 septembre 2020 et Pluvial le magasin : fin septembre.
- Chemin de Bellennoë en cours d'assainissement.
- Une relance sera présentée au département pour une étude de la traversée du bourg à 30km/h avec feu clignotant, et réaménagement éventuellement du rondpoint.
- Hubert LECUREUR a signalé l'interpellation des riverains du chemin de la Joussière car la présence de 3 gros trous rende le chemin difficilement carrossable. De même, la faible profondeur du fossé bordant le chemin pose problème en cas de pluie. Cette partie de chemin concerne la commune de Saint Longis qui doit y remédier prochainement.
- Le poteau et pot de fleurs sinistrés le 31 juillet dernier seront pris en charge par l'assurance communale à hauteur de **1 181.51€**

Questions des élus

Arnaud JUGLET signale que plusieurs exploitants se préoccupent de connaître les lieux d'implantation de la Fibre par rapport aux chargements des cultures, de la hauteur des bras, etc...

Réponse du Maire : il ne devrait pas y avoir d'ajouts de poteaux aux endroits où sont cultivées des betteraves.

La pose doit se faire sur les réseaux existants. Deux types de pose : en aérien sur poteaux existants ou souterrains, comme actuellement. Si aucun réseau ne passe actuellement à l'endroit où doit passer la fibre, de nouveaux poteaux pourraient être implantés. Le maire demande à ce que soit répertoriés les lieux pouvant poser problèmes pour le signaler au département.

Le réseau 5G devrait être commercialisé fin 2021.

Suite au mail reçu par tous les conseillers, pour des renseignements concernant les déchets acceptés par les assainissements individuels, il serait plus prudent de transmettre ces mails directement en mairie afin que les réponses soient adaptées aux situations. En l'occurrence, la commune n'étant pas compétente, les demandeurs ont été dirigés vers le service compétent, SPANC, de la Communauté de Communes.

Suite aux coupures de courant récurrentes plus ou moins longues, le maire signale qu'effectivement le changement de poteaux Enedis nécessite d'isoler des secteurs de lignes, et que le branchement sur des groupes électrogènes perturbe le réseau normalement quelques minutes afin de maintenir les lignes notamment secteur de « Montgrignon, les Marronniers »,

Le comité des Fêtes, remercie le conseil d'avoir participé à la confection des gobelets.

Le maire déclare la séance levée à 23h05

Suivent les signatures

Délibérations du 2020 du n°49 au n°

N°	N		Objet	Ref/Page
2020-49	7-5	Subvention	Convention de relance territoriale 2020-2022 du département	/2020
2020-50	5-3	Désignation représentant CDC	Communauté de communes Maine Saosnois : désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	/2020
2020-51	1-4	Marché -salle	Salle intergénérationnelle et associative / Avenant M.O et estimation correspondant au dépôt du permis de construire	/2020
2020-52	8-8	Environnement	Rapport annuel du délégataire assainissement collectif 2019	/2020
2020-53	7.10	Divers travaux	Travaux sur hangar communal	/2020
2020-54	3-6	Autres actes de gestion publique	Association pêche Rémymontaise - renouvellement convention-	/2020
2020-55	5-2	Fonctionnement des assemblées	Jour de réunion du conseil municipal	/2020
2020-56	7-1	Décisions budgétaires	Décisions modificatives n°05	/2020
2020-57	9-1	Autres domaines	Cérémonie et repas de la commémoration du 11 novembre	/2020

Autres sujets abordés sans délibérations et questions diverses :

- ✓ Logements locatifs : locations, expulsion et travaux
- ✓ Écoles : rentrée 2020-2021
- ✓ Syndicats d'eau
- ✓ Station épuration : problème clôture
- ✓ Haie à couper Bois Bezard
- ✓ Voirie : travaux 2020- sinistre- chemin de la Joussière -relance département
- ✓ Pose de fibres et entrées d'exploitation
- ✓ Coupures énergies

LISTE EMARGEMENTS			SIGNATURES
Maire	M	Philippe CHARTIER	
1 ^{er} adjoint	M	David PAYSAN	
2 ^{ème} adjoint	M	Hubert LECUREUR	
3 ^{ème} adjoint	MME	Patricia JINJOLET	
4 ^{ème} adjoint	M	Rémy YVON	
Conseiller municipal	M	Arnaud JUGLET	
Conseillère municipale	MME	Charlotte LETOURNEUR	
Conseillère municipale	MME	Sabrina RICHARD	
Conseillère municipale	MME	Fanny GISSELERE	
Conseiller municipal	M	Frédéric DESSEAUX	
Conseiller municipal	M	Gilles MURAIL	Excusé
Conseiller municipal	M	Alexis FAGOT	Excusé
Conseiller municipal	M	Jérôme PAINEAU	Excusé
Conseiller municipal	M	Loïc VILLAIN	
Conseillère municipale	MME	Sandrine CINTRAT	Excusée